

LES COURSES DE LA WANTZENAU le 16 mars 2025

REGLEMENT

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à tous les coureurs en bonne santé.

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses chronométrées n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course
- d'un PPS (parcours de prévention santé) valable le jour de la course à renseigner sur <https://pps.athle.fr/>
- d'un **questionnaire de santé** pour les mineurs non licenciés dûment rempli par le participant et contresigné par le représentant légal.

ASSURANCE

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent se faire sur le site www.performance67.com, ou par courrier avec un chèque libellé à l'ordre de la SG La Wantzenau
Clauss Daniel 12 rue des primevères 67610 la Wantzenau

17 euros le 21 km

10 euros pour le 5km

Les inscriptions sont personnelles aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

POUR TOUTE INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE, MAJORATION DE 5.00 €

RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course à L'ESPACE KLEIN de La Wantzenau à partir de 8 h 00

La veille de la course à partir de 18h jusqu'à 19h

Le dossard devra être fixé sur la poitrine et bien visible

PORT DU DOSSARD

Le port du dossard est obligatoire. Les personnes courant sans dossard sont exclues du circuit. Le dossard doit être entièrement visible, fixé sur la poitrine par 4 épingles, non fournies. Il ne doit pas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

HORAIRES DES COURSES

Heure de départ :

5 km 9h30 **semi-marathon 10h30**

VESTIAIRES

Au Centre sportif pour les hommes et à l'Espace Klein pour les femmes

CONSIGNES

Une consigne sera assurée par des bénévoles du club de 8h30 à 13h

RECOMPENSES

Tous les participants auront un lot souvenir. Les trois premiers de la course et les premiers de chaque catégorie d'âge ainsi que les trois clubs/asso, équipes les plus représentées seront récompensés vers 13 heures au Gymnase (présence indispensable).

SECURITE

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents aux endroits stratégiques de la course. Une équipe de secouristes sera également sur place.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

ANNULATION

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) décision préfectorale ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant à hauteur de **70 %**. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

PUBLICATION DES RESULTATS

Tout coureur qui se voit attribuer un dossard, autorise l'organisateur des courses de la Wantzenau, à publier ses résultats nominatifs et temps à la presse spécialisée ou autre média sur tout support de communication pour une durée illimitée.

[BUVETTE, ET PETITE RESTAURATION AU GYMNASSE TOUT AU LONG DE LA MANIFESTATION.](#)

L'ANIMATION EST ASSURE PAR FREDDY WEHRUNG